

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, 26 avril 2021

#Chiffre

Le chiffre : 21,6 millions d'euros investis par l'agence de l'eau au 1^{er} trimestre 2021 en Occitanie pour les projets en faveur de l'eau

Au 1^{er} trimestre de l'année 2021, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a soutenu **108 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Occitanie.

Les chiffres clés au 1^{er} trimestre 2021 en Occitanie

- **63 % des aides (13,6 M€)** sont attribués aux opérations **d'amélioration de l'eau potable et de l'assainissement**, portées par les collectivités, avec :
 - **9,6 M€ pour l'eau potable**, dont 9,2 M€ pour des travaux de rénovation des infrastructures ou de sécurisation de l'alimentation, dont 0,6 M€ pour les communes en zone de revitalisation rurale,
 - **4 M€ pour réduire les rejets de pollution domestique**, dont 0,4 M€ pour traiter les eaux usées et 3,6 M€ pour améliorer leur collecte, notamment par temps de pluie (2,7 M€, dont 0,5 M€ pour déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement et les infiltrer),
- **28 % des aides (6,1 M€)** vont à la **gestion quantitative de la ressource en eau**, dont 5,7 M€ pour réduire les fuites des réseaux d'eau potable.
- **7 % des aides (1,4 M€)** bénéficient aux **milieux aquatiques**, notamment pour préserver les zones humides (0,8 M€) et renaturer les cours d'eau (0,4 M€).





9,7 M€

C'est, sur ces 21,6 M€, le montant d'aides attribuées au 1^{er} trimestre 2021 en Occitanie **au titre du plan relance** pour des opérations dans le domaine de l'eau potable.

Dans le cadre du plan France Relance, les agences de l'eau sont destinataires d'une enveloppe de 260 millions d'euros pour mobiliser les territoires. L'enjeu est que la dynamique des travaux et projets nécessaires pour l'eau potable, l'assainissement et la biodiversité reprenne. L'agence Rhône Méditerranée Corse a perçu une dotation financière de 65 millions d'euros, qui vient s'ajouter aux recettes qu'elle perçoit par ses redevances. Sur ce total, 63 millions sont destinés à l'eau potable et à l'assainissement, et le reste aux milieux et à la biodiversité.

Parmi les projets aidés, des opérations remarquables

AUDE Restauration de l'espace de mobilité de la Berre à Portel-des-Corbières

Le **Syndicat du bassin de la Berre et du Rieu**, doté de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI), va restaurer les espaces de mobilité et les fonctionnalités naturelles de la Berre. Il s'agit, notamment, de prévenir l'incision de la rivière en favorisant la mobilisation des stocks de sédiments, et d'optimiser les zones d'expansion de crue. Après les études et la maîtrise foncière des secteurs sensibles en bordure de Berre, le syndicat entreprend de remodeler le lit de la rivière sur les trois premiers sites identifiés comme stratégiques : « Vignes d'Abal », « Les Graves » et « Terrouge » sur la commune de Portel-des-Corbières. Pour ces travaux, qui concernent un linéaire de 1,1 kilomètre de cours d'eau, l'agence de l'eau attribue **une aide de 95 920 €**.

AUDE Désimperméabilisation des sols et végétalisation des cours d'écoles de Gruissan

La **commune de Gruissan** va réaménager les trois cours de ses écoles maternelle et élémentaire, en remplaçant une grande partie du goudron par des revêtements perméables ou des espaces végétalisés. Les travaux visent à améliorer l'environnement et le bien-être des élèves, notamment en créant des espaces ombragés pour atténuer la chaleur estivale, mais également à mieux gérer les eaux de pluie. Celles-ci bénéficieront aux sols et aux plantes par infiltration, au lieu d'être collectées dans le réseau d'assainissement ; seuls les excédents, lors d'événements intenses, seront envoyés vers le réseau pluvial. Ainsi 2 220 m² seront désimperméabilisés, végétalisés à 75%, et environ 2 500 m³ d'eau par an seront récupérés. Des actions pédagogiques et sociales autour du projet sont également prévues. L'agence de l'eau soutient l'opération par **une subvention de 234 823 €**, aide majorée de 20 % par rapport aux aides habituelles, au titre de l'appel à projets « Rebond eau biodiversité climat 2020-2021 ».

GARD Renforcement et sécurisation de l'alimentation en eau potable de Nîmes Nord-Ouest

La **communauté d'agglomération Nîmes Métropole** va remplacer la station de surpression « ZUP-Kennedy », vétuste, vulnérable aux inondations, et devenue insuffisante pour alimenter convenablement les 50 000 habitants des quartiers nord-ouest de Nîmes et des villages environnants, ainsi que des établissements hospitaliers. Le renforcement et la sécurisation de l'approvisionnement de ce secteur nécessitent d'importants travaux : création d'une nouvelle station de pompage avenue du Maréchal Juin, dotée d'une bache de reprise enterrée de 5 000 m³, pose de trois grosses canalisations d'alimentation de la station à partir de trois points différents du réseau de l'agglomération et de deux longues conduites de refoulement jusqu'à la station « ZUP-Kennedy », dont seule la chambre des vannes sera réhabilitée, et enfin création d'une nouvelle station de surpression pour alimenter le quartier de Valdegour. Pour ce projet de 12,9 M€, l'agence de l'eau octroie **une aide de 9,45 M€**, dans le cadre du plan « France Relance ».

HERAULT Etudier les relations entre la nappe des sables astiens et la nappe alluviale de l'Hérault

Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien (SMETA) engage une nouvelle étude sur la nappe des sables astiens, ressource en eau essentielle et de qualité pour le secteur côtier du département de l'Hérault. Cette étude vise à mieux connaître les relations hydrauliques entre cette nappe et celle de l'Hérault, en particulier au niveau de leur zone de contact supposée, située à l'intersection des communes de Saint-Thibéry, Florensac et Bessan. Prévue sur 20 mois (de janvier 2021 à août 2022), et inscrite à la fois dans le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) de la nappe astienne et celui du fleuve Hérault, cette opération devrait permettre d'affiner les bilans hydrologiques actuels et futurs des deux ressources en eau, d'évaluer l'impact des modalités de gestion actuelles, et d'optimiser l'exploitation des ressources en cohérence avec les objectifs des PGRE. Le syndicat reçoit **une aide de l'agence de l'eau de 92 500 €**.

HERAULT Mise aux normes des rejets du centre technique municipal de Balaruc-les-Bains

La commune de Balaruc-les-Bains entreprend différentes actions pour réduire les rejets de pollution toxiques issus de son centre technique municipal au réseau d'eaux usées de la commune et dans le milieu naturel. Elle couvre l'aire de lavage des véhicules de service et engins de la commune (tractopelles, bus, balayeuses), déconnecte ainsi du réseau d'eaux usées les rejets d'eaux de pluie souillées, et installe un séparateur-débourbeur à hydrocarbures. Elle fait l'acquisition d'une machine permettant le nettoyage en circuit fermé des outils de peinture et supprime ainsi le rejet à l'évier des résidus de peinture et solvants. Enfin, elle installe une armoire et des bacs de rétention pour réduire le risque de pollutions accidentelles à partir de sa zone de stockage de produits et déchets dangereux. Pour ces travaux, l'agence de l'eau lui alloue **une subvention de 13 140 €**.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau / Valérie Santini / 06 33 03 76 24 / valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens / Laurence Nicolas / 06 64 50 59 50 / laurence@plus2sens.com

/ Stéphanie Bonnamour / 06 60 58 45 45 / stephanie@plus2sens.com